RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet
M. le Secrétaire général
M. le Sous-préfet de LANGRES
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER

Françoise SOULIMAN François ROSA Jean-Marc DUCHÉ Hélène DEMOLOMBE TOBIE

Numéro spécial 17 août 2018

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Arrêté n° 2036 du 13/08/2018 portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales pour l'année 2018-2019
SOUS-PRÉFECTURE DE LANGRES
Pôle Sécurité et Population9
Arrêté n° 2018/189 du 19/07/2018 portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-DIZIER
Pôle Collectivités Locales et Développement Territorial
Arrêté n° 85 du 17/08/2018 nommant les représentants de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Arrêté n° 2193 di	u 16/	08/2018	déf	inissant les	mesur	es o	de resti	ictio	ons de circulatio	n sur la RD1	01 et aux
abords du « pâté	de	truites »	à	Chaumont	dans	le	cadre	du	rassemblement	évangélique	« Vie e
Lumière »											25

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)

Arrêté n° 2186 du 16/08/2018 portant interdiction du commerce non sédentaire, du démarchage à domicile dans certaines communes du département



Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Arrêté nº 2036 du 13 août 2018

portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales pour l'année 2018-2019

Le Préfet de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'ordre national du mérite

Vu les dispositions de l'article L-17 du code électoral;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2089 du 7 septembre 2016, portant nomination des délégués de l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales pour l'année 2016-2017;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de la Haute-Marne

Vu les propositions de Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de CHAUMONT;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du cabinet ;

ARRETE:

ARTICLE 1: L'arrêté préfectoral n° 2092 du 14 septembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 2 : Les personnes ci-après désignées représenteront l'administration au sein des commissions administratives, instituées dans chaque commune de l'arrondissement de CHAUMONT par l'article L 17 du Code Électoral, et chargées de dresser et de procéder à la révision de la liste électorale.

Communes	Bureau de vote	Identité du délégué 2018-2019
AGEVILLE	Unique	M. Pierre RAVIER
AILLIANVILLE	Unique	M. Stéphane JUCQUIN
AIZANVILLE	Unique	Mme Laurence GUERBER
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ANDELOT	Mme Martine JONQUET
	BLANCHEVIILLE	Mme Evelyne DIDIER
	commission spéciale	Mme Julie LEROUX
ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	Unique	Mme Nathalie FAVRE
ARC-EN-BARROIS	Unique	Mme Isabelle CHEVALIER
AUBEPIERRE-SUR-AUBE	Unique	M. Louis DORMOY
AUDELONCOURT	Unique	Mme Emmanuelle FLAMMARION

AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE AUTREVILLE SUR LA RENNE M. Claude LHUILLIER **SAINT-MARTIN** Mme Corinne CONSIGNY Mme Françoise GUILLAUMOT VALDELANCOURT M. Jean-Louis CHAROTTE commission spéciale M. Michel RAY BASSONCOURT Unique Mme Sabine BOURCELOT **BIESLES BIESLES PUITS DES MEZES** Mme Magali MENDES M. Michel BROTHIER commission spéciale Mme Maria-Louisa LEBEUF Unique **BLAISY BLESSONVILLE** Unique M. Eric PICARD **BOLOGNE** M. Robert HURNI **BOLOGNE** M. Jean-Francois LAMONTRE **MARAULT ROOCOURT-LA-COTE** M. Didier THIEBAUT commission spéciale M. Didier GEORGES **BOURDONS-SUR-ROGNON** Unique M. Jean-Paul CHAMPSAUR Unique **BOURG-SAINTE-MARIE** BOURMONT ENTRE MEUSE M. DEGUIS André **ET MOUZON** Mme Colette BOCQUET **BOURMONT** GONAINCOURT M. Rémy JOLY M. Alain BEZOT **NIJON** Mme Christelle DEBOURGOGNE commission spéciale M. Guy ROUYER **BRAINVILLE-SUR-MEUSE** Unique Unique Mme Martine CONSTANT **BRAUX-LE-CHATEL BRETHENAY** Unique M. Serge BILLARD M. Patrick GEORGE BREUVANNES-EN-BASSIGNY **BREUVANNES** COLOMBEY-LES-CHOISEUL M. Michel PETITFOUR M. Jean-Louis GOBILLOT **MEUVY** M. Yves MILLIARD commission spéciale Mme Anne-Marie D'UTRUY **BRIAUCOURT** Unique M. Jean-Gabriel MARTIN **BRICON** Unique Mme Madeleine PECHIODAT **BUGNIERES** Unique Unique M. Anthony CORNOT **BUSSON** Mme Stéphanie HUMBLOT Unique **BUXIERES-LES-CLEFMONT** Mme Edith AUBRY Unique **BUXIERES-LES-VILLIERS** Unique Mme Evelyne GAUDICHOT **CHALVRAINES CHAMARANDES-CHOIGNES** 1er bureau M. François AUBERT 2ème bureau Mme Colette CHANNAUX Mme Régine POLICE commission spéciale Mme Régine MILLOT **CHAMBRONCOURT** Unique CHAMPIGNEULLES-EN-M. Jean DUPREY Unique **BASSIGNY** Mme Claudine PIERRET **CHANTRAINES** Unique Mme Colette PEDRINA **CHATEAUVILLAIN CHATEAUVILLAIN** M. Denis RIOTTOT **CREANCEY** M. Serge COLLOT ESSEY-LES-PONTS Mme Ghislaine MERLE **MARMESSE** commission spéciale Mme Denise GENTIL Mme Michèle FENAUX **CHAUMONT** 1er bureau 2e bureau M. Bernard AUBEPART M. Jacques BOURCELOT 3e bureau M. Jacques SIMON 4e bureau

	5 - 1	M. Com DI II OB
	5e bureau	M. Guy DULOR Mme Mickaela HAMDAM
	6e bureau	
	7e bureau	M. Guy SIMON
	8e bureau	Mme Brigitte DUVAL
	9e bureau	M. Jean-Marie BOURBON
	10e bureau	Mme Danièle VIEL
	11e bureau	Mme Annette TKAC
	12e bureau	Mme Annick DECHANET
	13e bureau	M. Thierry THIBOUT
	14e bureau	M. Jean-Claude CASTIGLIONE
	15e bureau	Mme Eliane Fanny CHAPPUIS
	16e bureau	M. Francis POINSOT
	17e bureau	Mme Nicole NOTAT
	18e bureau	M. Renato DAL BORGO
	19e bureau	M. Jean-Pierre EVRARD
	20ème bureau	M. Jean-Claude LABACHE
	commission spéciale	M. Michel CHAPTINEL
CHAUMONT-LA-VILLE	Unique	Mme Danièle DEPINANT
CHOISEUL	Unique	Mme Régine PARISEL
CIREY-LES-MAREILLES	Unique	M. Louis THOMAS
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	Unique	M. Eric ETIENNE
CLEFMONT	Unique	M. Gérard DENJEAN
CLINCHAMP	Unique	M. Bernard BELTZUNG
COLOMBEY-LES-DEUX-		
EGLISES	ARGENTOLLES	Mme Dominique ESMARD
	BIERNES	M. Pierre VOILLEQUIN
	BLAISE	M. Michel LESEURRE
	CHAMPCOURT	Mme Françoise BABOUOT
	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	Mme Régine SWIATEK
	HARRICOURT	M. Pascal ROLLAND
	LAVILLENEUVE-AUX-FRESNES	M. Christian SAMPERS
	PRATZ	M. Francis DELACROIX
	commission spéciale	M. Yves CONSIGNY
CONDES	Unique	M. Grégory MARIOT
CONSIGNY	Unique	M. Rémi PETIT
COUPRAY	Unique	M. Denis STASSENS
COUR-L'EVEQUE	Unique	Mme Monique LAHAIE
CURMONT	Unique	M. Romain BIENFAIT
CUVES	Unique	Mme Christine VIDALUC
DAILLANCOURT	Unique	M. Claude PAULIN
DAILLECOURT	Unique	M. Romain BIENFAIT
DANCEVOIR	Unique	M. Régis MOREAUX
DARMANNES	Unique	M. Robert HUGUENY
DINTEVILLE	Unique	M. Xavier SILVESTRE
DONCOURT-SUR-MEUSE	Unique	M. François BOSI
ECOT-LA-COMBE	Unique	Mme Elisabeth PASQUET
ESNOUVEAUX	Unique	Mme Colette ROBINET
EUFFIGNEIX	Unique	M. Cyril OISELET
FORCEY	Unique	M. Patrick GRAVIER
FOULAIN	FOULAIN	M. Robert FORGEOT
	CRENAY	Mme Maryse REGIMBEAU
		-

		1 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
	commission spéciale	M. Roland TOUSSENEL
FRONCLES	FRONCLES	M. Raymond VOURDON
	PROVENCHERES-SUR-MARNE	M. Guy LECLERC
	commission spéciale	M. Luc NOIROT
GERMAINVILLIERS	Unique	M. Laurent TAULLE
GIEY-SUR-AUJON	Unique	M. Jacky FORGEOT
GILLANCOURT	Unique	M. Eric MALDEME
GONCOURT	Unique	Mme Monique MUTEL
GRAFFIGNY-CHEMIN	Unique	M. Jean-Marie CHEVALLIER
GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	Unique	M. Bernard JOBARD
HACOURT	Unique	M. Daniel MAROT
HARREVILLE-LES-	•	
CHANTEURS	Unique	Mme Doriane VISENTINI
HUILLIECOURT	Unique	M. Jean-Marc RAGOT
HUMBERVILLE	Unique	M. Bernard PASCAL
ILLOUD	Unique	Mme Véronique BRAYER
IS-EN-BASSIGNY	Unique	M. Jean LALLEMANT
JONCHERY	JONCHERY	Mme Joëllle FOUGEU
	LAHARMAND	Mme Jeanine NOIRTIN
	SARCICOURT	M. Claude LAPLACE
	commission spéciale	M. Francis PICARD
JUZENNECOURT	Unique	M. Jean-Louis MOUTON
LA CHAPELLE-EN-BLAISY	Unique	M. Guy DELACROIX
LAFAUCHE	Unique	M. Jean-Michel CLAVIER
LAFERTE-SUR-AUBE	Unique	Mme Sophie LLATY
LA GENEVROYE	Unique	Mme Jeannine PELLOUARD
LAMANCINE	Unique	M. Daniel VOIRIN
LAMOTHE-EN-BLAISY	Unique	Mme Emmanuelle VOINCHET
LANQUES-SUR-ROGNON	Unique	Mme Ludie BORD
LANTY-SUR-AUBE	Unique	M. Damien AUBRIOT
LATRECEY	LATRECEY	M. Roland FLEURIOT
LAIREET	ORMOY-SUR-AUBE	M. Charles BLONDEAU
	commission spéciale	Mme Michèle FUNCKEN
LAVILLE-AU-BOIS	Unique	M. Christian PERNY
LAVILLENEUVE-AU-ROI	-	M. Guy BARGIEL
LEFFONDS	Unique	M. Franck PRUDENT
	Unique	M. Pierre FONTAINE
LEURVILLE	Unique	Mme Monique HUOT
LEVECOURT	Unique	-
LIFFOL-LE-PETIT	Unique	Mme Sylvaine PAILLOT
LONGCHAMP-LES-MILLIERES	•	M. Georges VAUTRIN
LOUVIERES	Unique	Mme Béatrice SCIAUX
LUZY-SUR-MARNE	Unique	M. Sylvain BOUCQUEMONT
MAISONCELLES	Unique	Mme Dolores BEGIN
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	Unique	M. Michel VEUILLIER
MANDRES-LA-COTE	Unique	M. Roger MAINO
MANOIS	Unique	M. Claude LECOURT
MARANVILLE	Unique	Mme Odile DUCHE
MARBEVILLE	Unique	M. Daniel COURAGEOT
MAREILLES	Unique	M. Gérard CAUSSIN
MARNAY-SUR-MARNE	Unique	M. André SAUVAGE
MENNOUVEAUX	Unique	M. Jean-Marie SAUVAGE

MERREY	Unique	Mme Béatrice GAUVAIN
MEURES	Unique	Mme Martine POINSOT
MILLIERES	Unique	Mme Annie SIMONNOT
MIRBEL	-	M. Stéphane MAUJEAN
MONTHERIES	Unique	M. Michel GALAN
	Unique	Mme Laëtita HERNANDEZ
MONTOT-SUR-ROGNON	Unique	
MORIONVILLIERS	Unique	Mme Josiane BATUT
NEUILLY-SUR-SUIZE	Unique	M. Jean-Claude LANIESSE
NINVILLE	Unique	Mme Antoinette MOUSU
NOGENT	1er bureau	M. Jacques LUCIOT
	2ème bureau	M. Georges FAITOUT
	3ème bureau	M. Georges PRIQUELER
	DONNEMARIE	M. Jean-Louis FAIPOUX
	ESSEY-LES-EAUX	M. Jean-Marie CHAMPION
	ODIVAL	M. Maurice MOUTENET
	commission spéciale	Mme Marie-Claude BOURNOT
NOYERS	Unique	M. Maurice VACHEROT
ORGES	Unique	Mme Maryse DELABORDE
ORMOY-LES-SEXFONTAINES	Unique	Mme Madeleine LAHAYE
ORQUEVAUX	Unique	M. Mario DUBOS
OUDINCOURT	Unique	Mme Claudette HARLE
OUTREMECOURT	Unique	M. Jean-Paul JAUGEON
OZIERES	Unique	Mme Mireille GRAS
PERRUSSE	Unique	Mme Christelle ALT
POINSON-LES-NOGENT	Unique	M. Jean-Michel ROYER
PONT-LA-VILLE	Unique	M. Jacques PROTIN
POULANGY	Unique	M. Philippe BERNARD
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	Unique	Mme Joëlle REYREN
RANGECOURT	Unique	M. Jacques HUGUENOT
RENNEPONT	Unique	M. Emmanuel GUILLERME
REYNEL	Unique	M. Gilbert PLANTEGENET
RIAUCOURT	Unique	M. René MAGNIEN
RICHEBOURG	Unique	M. Jean-Pierre FERRAND
RIMAUCOURT	Unique	Mme Maryline LONGUEVILLE
RIZAUCOURT-BUCHEY	BUCHEY	Mme Mauricette MASSON
	RIZAUCOURT	M. Jean-Pierre BERTIN
	commission spéciale	M. Jean-Bernard GODIN
ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	Unique	Mme Yvette DORE
ROMAIN-SUR-MEUSE	Unique	Mme Anita BRIET
SAINT-BLIN	Unique	M. Bernard MOUGIN
SAINT-THIEBAULT	Unique	M. Anthony HENRIQUÈS
SARCEY	Unique	Mme Martine BERTRAND
SEMILLY	Unique	Mme Christine MICHELIN
SEMOUTIERS-MONTSAON	SEMOUTIERS	M. Jean-Claude LAMONTRE
	MONTSAON	M. Hubert CRENET
	commission spéciale	M. Jacques LAMONTRE
SEXFONTAINES	Unique	Mme Marie-Thérèse LESEUR
SIGNEVILLE	Unique	M. Olivier LESEUR
SILVAROUVRES	Unique	M. Patrice MAITROT
SOMMERECOURT	Unique	M. Mickaël JEANMAIRE
SONCOURT-SUR-MARNE	-	Mme Maryse THOMAS
SUNCOURT-SUK-MAKNE	Unique	Willie Walyse Thowas

SOULAUCOURT-SUR-		
MOUZON	Unique	M. Jean MOUGIN
THIVET	Unique	M. Claude GSCHWIND
THOL-LES-MILLIERES	Unique	Mme Anne-Marie MARTIN
TREIX	Unique	M. Pierre-François LAROCHE
VAUDRECOURT	Unique	M. Jean-Marie CHEVALLIER
VAUDREMONT	Unique	Mme Caroline GUERINOT
VERBIESLES	Unique	M. Jean-Louis GAUTHIER
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHI	E Unique	M. Jack MARTIGNONI
VESAIGNES-SUR-MARNE	Unique	M. Philippe DURNÉ
VIEVILLE	Unique	M. Jean-Claude LATARGE
VIGNES-LA-COTE	Unique	Mme Irène KOPEC
VIGNORY	Unique	M. SOVET Jean-Pol
VILLARS-EN-AZOIS	Unique	Mme Odile SILVESTRE
VILLIERS-LE-SEC	Unique	Mme Marcelle FEVRE
VILLIERS-SUR-SUIZE	Unique	M. Eric GRUOT
VITRY-LES-NOGENT	Unique	Mme Dominique BOURGUIGNON
VOUECOURT	Unique	M. Gabriel FISCHER
VRAINCOURT	Unique	M. Claude DEROCHE
VRONCOURT-LA-COTE	Unique	M. Claude LADIER

Article 3: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Haute-Marne.

Article 4: Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de CHAUMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de CHAUMONT et dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la HAUTE-MARNE.

CHAUMONT, le 13 août 2018

Le préfet,

nçoise SOULIN

6



Sous-Préfecture de Langres

Pôle Sécurité et Population

Arrêté n° 2018/189 du 19 JUILLET 2018

Portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales

Le Préfet de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral;

VU le décret du 22 mai 2013 portant nomination de monsieur Jean-Marc DUCHÉ en qualité de Sous-Préfet de LANGRES ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2750 du 14 décembre 2017 portant délégation de signature à monsieur Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES;

ARRETE

<u>ARTICLE</u> 1^{er} : sont désignés pour représenter l'Administration au sein des Commissions Administratives chargées de l'établissement et de la révision des listes électorales, les personnes citées dans l'annexe jointe.

<u>ARTICLE 2</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de HAUTE-MARNE.

ARTICLE 3 – Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de LANGRES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de CHAUMONT et à titre de compte-rendu à Madame le Préfet de la HAUTE-MARNE et dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la HAUTE-MARNE

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet de Langres

Jean-Marc DUCHÉ

8 rue Tassel – 52208 LANGRES Cedex – Tél. 03.25.87.07.57 – Télécopie : 03.25.87.93.34 Site internet : http/www.haute-marne.gouv.fr

Annexe à l'arrêté n°2018/189 du 19 JUILLET 2018 Portant désignation des délégués de l'administration chargés de la révision des listes électorales

COMMUNES	Nom des délégués
AIGREMONT	Jean-Pierre LEFAIVRE
AVRECOURT	Jean-Luc DEVIGNON
BOURBONNE-les-BAINS Bourbonne-les-Bains Genrupt Villars-Saint-Marcellin Commission spéciale	Annick GIRAULT Patrick BREYER Elisabeth GENY François LACHAISE
CELLES-EN-BASSIGNY	Rachel THEVENIN
LE CHATELET-sur-MEUSE Pouilly-en-Bassigny Beaucharmoy Commission spéciale	Roger GALLOIS Francis MUTEL Jean-Pierre HOUOT
CHAUFFOURT	Serge DELOMPRÉ
COIFFY-le-HAUT	Chantal BAUDRIER
DAMMARTIN-SUR-MEUSE	Hubert MATHIEU
DAMREMONT	Nelly BOUVIER
ENFONVELLE	Philippe HENRY
FRECOURT	Michel PETIT
FRESNES-SUR-APANCE	Philippe PRENE
LANEUVELLE	Régine HUMBLOT
LARIVIERE ARNONCOURT Larivière-Arnoncourt Arnoncourt-sur-Apance Commission spéciale	Roger DUMAND Orlane SILLANS épouse LAURENT Annie CAYROL
LAVERNOY	Georges FOUREL
LAVILLENEUVE	Christophe GODARD
MARCILLY-en-BASSIGNY	Elisabeth GARNIER
MELAY	Denis HUGOT
MONTCHARVOT	Monique LAURENT
NEUVELLE-les-VOISEY	Thérèse BEGUINET
PARNOY-en-BASSIGNY Fresnoy-en-Bassigny Parnot Commission spéciale	Eric GOBILLOT Gilles CLERC Micheline RORET
RANCONNIERES	James CREVISY
SARREY	Michel COUTURIER

Page 2

SAULXURES	Jean-François DUPUY
SERQUEUX	Yvon RIGOLO
VAL-de-MEUSE	
Montigny-le-Roi	Régis MARCEAUX
Meuse	Dominique FEUTRY
Epinant	Jacqueline MAROT
Lécourt	Monique RABY
Maulain	Sylvain VAUTHIER
Provenchères-sur-Meuse	Fabienne FLAMMARION
Ravennefontaines	Philippe BARBIER
Récourt	Maria HUGUENOT
Lénizeul	Jean-Pierre LAFOSSE
Commission spéciale	Jean-Pierre VINOT
VICQ	Michel BOBEL
VOISEY	
Voisey	Nelly ELSAN
Vaux-la-Douce	Eliane CALABRESE
Commission spéciale	Annie GUENIOT

Canton de CHALINDREY	
COMMUNES	Nom des délégués
ANROSEY	Philippe POLETTE
ARBIGNY-sous-VARENNES	Michel AELVOET
BELMONT	Roger BOURRIER
BIZE	Jacky POINSOT
CELSOY	Francis MICHAUT
CHALINDREY 1 ^{er} bureau 2 ^{ème} bureau Commission spéciale	Marie-Reine RENEL Serge LEGROS Marie-Reine RENEL
CHAMPIGNY-sous-VARENNES	Joël MARCHAL
CHAMPSEVRAINE Bussières-les Belmont Corgirnon Commission spéciale	Eric VIARDOT Michèle DROUOT Gabriel BORGOMANO
CHAUDENAY	Jacques VERNIER
CHEZEAUX	Michel MORY
COIFFY-le-BAS	Pascal LECLERCQ
CULMONT	Claude JAUGEY
FARINCOURT	Marie-Noëlle DETEY
FAYL-BILLOT Fayl-Billot Broncourt Charmoy Commission spéciale	Colette BIAUX Daniel JONVAL Dominique ARLANT Evelyne PIQUÉE
GENEVRIERES	Bernard LOUIS
GILLEY	Christiane ETEVENAUX
GRANDCHAMP	Ghislaine ORMANCEY
GRENANT	Josette CLERGET
GUYONVELLE	Hubert OUZELET

HAUTE-AMANCE Hortes Montlandon Troischamps Rosoy-sur-Amance Commission spéciale	Jocelyne DIRAND Georges BARBIER André HUTINET André ROUGEOT Pascal MOISSON
HEUILLEY-le-GRAND	André HENRIOT
LAFERTE-sur-AMANCE	Yves GERY
LES LOGES	Martine LLOPIS
MAIZIERES-sur-AMANCE	Pascale VERBECQ
NOIDANT-CHATENOY	Robert THIRION
LE PAILLY	Franck BUGAUD
PALAISEUL	Christiane ROBIN
PIERREMONT-sur-AMANCE Pierrefaites Montesson Commission spéciale	François JOFFRAIN Patrick TISSERAND Edith LAMBERT épouse CANET
PISSELOUP	Didier MAGNEN
POINSON-les-FAYL	Rénald ODINOT
PRESSIGNY	Patrice LABAS
RIVIERES-le-BOIS	Rachel KOST
ROUGEUX	Simone CATHERINET épouse SIMONNET
SAINT-BROINGT-le-BOIS	Emmanuelle RISCHIATELLI
SAINT-VALLIER-sur-MARNE	Elisabeth FREQUELIN
SAULLES	Pascal GIULLO
SAVIGNY	Christelle AUBRY
SOYERS	Jean-François FENARD
TORCENAY	Gisèle EMERY
TORNAY	Francine DEMANGE
VALLEROY	Claudine GAUTHIER
VARENNES-sur-AMANCE	Olivier SAUSSOIS
VELLES	Catherine LANORE épouse FOURNIER
VIOLOT	Jean-Marie CLAUDON
VONCOURT	Gilles AIGNELOT

Canton de LANGRES	
COMMUNES	Nom des délégués
BEAUCHEMIN	Philippe RICHARD
CHAMPIGNY-les-LANGRES	Jean-Marie MAIRE
CHANOY	Dominique RACOILLET
CHATENAY-MACHERON	Luc LEFEBVRE
CHATENAY-VAUDIN	Jean-Michel THIÉRIOT
FAVEROLLES	Alain MICHELOT
HUMES-JORQUENAY Hûmes Jorquenay Commission spéciale	Nicole LINARES Guy BESANCENOT Jean-François LAURENT
bureau 1 bureau 2 bureau 3 bureau 4 bureau 5 bureau 6 Commission spéciale	Gérard LUTZ Régine ORMANCEY Charles BOTTIGLIRI Hubert BELGY Michel VAULOT Gilbert PATAILLE Michel POISAT
LECEY	Marcel PETRIGNET
MARAC	Elisabeth GARNIER
MARDOR	Sylvie RAMAGET
ORMANCEY	Jean-Marie CROTTI
PEIGNEY	Elisabeth DOUCHE
PERRANCEY-les-VIEUX-MOULINS Perrancey Vieux-Moulins Commission spéciale	Annie PRODHON Jean-Paul PERNOT Danielle SOMMELET
SAINT-CIERGUES	Jean-Marie FEVRE
SAINT-MARTIN-les-LANGRES	Mathieu SIMONET
SAINT-MAURICE	Jacky BERTHOT
SAINTS-GEOSMES Saints-Geosmes Balesmes-sur-Marne Commission spéciale	François GIRARDOT Roger GODONNIER Marcel BONNEVAUX

Page 6

Canton de NOGENT		
COMMUNES	Nom des délégués	
ANDILLY-en-BASSIGNY	Colette DEGAND	
BANNES	Pascale GAY	
BONNECOURT	Odile COLLIER-VIVIER	
CHANGEY	Gilles MAIRE	
CHARMES	Guy LARDIN	
DAMPIERRE	Claude MARCOUYOUX	
NEUILLY-l'EVEQUE	Bénédicte REGNIER	
ORBIGNY-au-MONT	Jacky GERBORE	
ORBIGNY-au-VAL	Sylvie BERGER	
PLESNOY	Huguette COMBES	
POISEUL	Christian JACQUIN	
ROLAMPONT Rolampont Charmoilles Lannes Tronchoy Commission spéciale	Jean-Manuel BOISSET Bernard JACQUOTTIN Jean-Louis CORDIER Nathalie DOUCHE Valérie RACLOT	

Canton de VILLEGUSIEN-le-LAC		
COMMUNES	Nom des délégués	
APREY	Colette ROBIN	
ARBOT	Nicolas TISON	
AUBERIVE	Jérôme DEVILLIERS	
AUJEURRES	Hervé MARIUS	
AULNOY-sur-AUBE	François BERTRAN	
BAISSEY	Michel MENETRIER	
BAY-sur-AUBE	Françoise CHAUDOUET épouse VAILLANT	
BOURG	Fernand PRODHON	
BRENNES	Thierry REGNIER	
CHALANCEY	Sandrine SILVESTRE	
CHASSIGNY	Pierre DEFEVER	
CHOILLEY-DARDENAY	Christian PATY	
COHONS	Bernard THIRION	
COLMIER-le-BAS	Michel RENARD	
COLMIER-le-HAUT	Francis CATHELAT	
COUBLANC	Michel PETIT	
COURCELLES-en-MONTAGNE	Michel HORVAT	
CUSEY	Mikaël FLORIOT	
DOMMARIEN	Corinne BEAUREPERE	
FLAGEY	Christophe BABLON	
GERMAINES	Odile ORMANCEY	
ISOMES	Bernadette APERT	
LEUCHEY	Yves VOITURET	
Le MONTSAUGEONNAIS Prauthoy Vaux-sous-Aubigny Montsaugeon Commission spéciale	Brigitte BOULANGER Thérèse FAIVRÉ Maryline MATHEY Jackie KENSIER	

LONGEAU DED CEV	
LONGEAU-PERCEY Longeau	Gisèle LEPITRE
Percey	Isabelle MIOT
Commission spéciale	Catherine DESVOYES
MAATZ	Gisèle JAPIOT
MOUILLERON	Valérie SAUVAGEOT
NOIDANT-le-ROCHEUX	Chantal JAUVAIN
OCCEY	Florent CADET
ORCEVAUX	Annie DESVOYES
PERROGNEY-les-FONTAINES	
Perrogney	Bernard GASCARD
Pierrefontaines	Joël MIOT
Commission spéciale	Bernard GASCARD
POINSENOT	Régis LEVASSEUR
POINSON-les-GRANCEY	Nicolas DECHANET
PRASLAY	Jean-Louis GAGNOT
RIVIERE-les-FOSSES	Valérie BRIOT
ROCHETAILLÉE	
Rochetaillée	Jean-Paul RICHARD
Chameroy	Sophie LAUWARIER
Commission spéciale	Marie-Jeanne MICHEL
ROUELLES	Jean-Claude CHEVALME
ROUVRES-sur-AUBE	Jean-Philippe BECCEGATO
SAINT-BROINGT-les-FOSSES	Gilles DUROST
SAINT-LOUP-sur-AUJON	Annette ARNOULT
TERNAT	Emmanuelle GAGIOLI
VAILLANT	Ludivine POTOT
LE VAL d'ESNOMS	
Esnoms-au-Val	Daniel MENIOT
Courcelles-Val-d'Esnoms	Anne-Catherine RACHET
Chatoillenot	Guy COUROUX
Commission spéciale	Michel GUICHARD
VALS-des-TILLES	Bernard FOLLOT
VAUXBONS	Yolande AUBRY
VERSEILLES-le-BAS	

VERSEILLES-le-HAUT	Laurent VERNIER
VESVRES-sous-CHALANCEY	Patrick BOURRIER
VILLARS-SANTENOGE	Françoise GUENIN
VILLEGUSIEN-le-LAC Villegusien Piépape Prangey Saint-Michel Heuilley-Cotton Commission spéciale	Denis GACHE Pierre BADOIL Chantal MULLER Gilbert SEJOURNANT Eric BERNASCONI Denis GACHE
VILLIERS-les-APREY	Olivier CHAUDOUET
VITRY-en-MONTAGNE	Patrick CHAUVIREY
VIVEY	Régis BERTHELON
VOISINES	Daniel LAMBERT

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Langres

Jean-Marc DUCHÉ



PÔLE COLLECTIVITÉS LOCALES ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dossier suivi par Mme Hélène ZOL

© 03.25.56.94.49

helene.zol@haute-marne.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N° 85 DU 17 AOUT 2018

nommant les représentants de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales

> Le Préfet de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les dispositions des articles L. 1 à L. 21, L. 25 à L. 42, R. 5-1 à R. 8, R. 10 à R. 13, R. 15 à R. 22 du Code Électoral,

VU l'arrêté n°2749 du 14 décembre 2017 portant délégation de signature à Madame la Sous-Préfète de Saint-Dizier ;

VU les instructions ministérielles,

 ${f VU}$ les propositions de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de l'arrondissement de SAINT-DIZIER ;

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: La liste des représentants de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement de SAINT-DIZIER, au titre de l'année 2018, s'établit ainsi :

COMMUNE	BUREAU (x) DE VOTE	IDENTITE DU DELEGUE
AINGOULAINCOURT	Unique	Mme FREBY Annick
ALLICHAMPS	Unique	Mme BURHRY Nicole
AMBONVILLE	Unique	Mme LESEUR Isabelle
ANNONVILLE	Unique	Mme ETINAULT Alexandra
ARNANCOURT	Unique	M. PIDOFF Roland
ATTANCOURT	Unique	Mme HUSSON Louisette
AUTIGNY-LE-GRAND	Unique	Mme RAULOT Monique
AUTIGNY-LE-PETIT	Unique	M. COLLIN René
BAILLY-AUX-FORGES	Unique	Mme GARCIA Georgette
BAUDRECOURT	Unique	Mme SCODITTI Sandrine
BAYARD-SUR-MARNE	Laneuville-à-Bayard Gourzon Prez-sur-Marne Commission spéciale	M. CHERON Dominique Mme MARCHAL Évelyne M. FOISSY Sylvain M. KRITTER Patrick
BETTANCOURT-LA-FERREE	1 ^{er} bureau 2 ^e bureau Commission spéciale	M. VENTURA Antonio M. BARRILLIOT Jean-François M. ECUVILLON Joël
BEURVILLE	Unique	Mme CAQUAS Edwige
BLECOURT	Unique	M. THIERIOT Raymond
BLUMERAY	Unique	Mme DOS SANTOS Nathalie
BOUZANCOURT	Unique	M. CHAPERON Yves
BRACHAY	Unique	Mme MARCHAND Christelle
BROUSSEVAL	Unique	Mme GUERRERO Élisabeth
CEFFONDS	Ceffonds Sauvage-Magny Anglus Commission spéciale	Mme PETIT Claudine M. MARCELOT Régis Mme LAVOCAT Bernadette Mme L'HUILLIER Mireille
CERISIERES	Unique	M. OLVIER Raymond
CHAMOUILLEY	Unique	M. URBAIN Michel
CHANCENAY	Unique	Mme PIU Évelyne
CHARMES-EN-l'ANGLE	Unique	M. RODRIGUEZ Henri-Pierre
CHARMES-LA-GRANDE	Unique	Mme ROZE-GRENIER Angélique
CHATONRUPT- SOMMERMONT	Chatonrupt Sommermont Commission spéciale	M. DURAND Jacques M. PIERSON Jacques M. ROLLAND Jérôme
CHEVILLON	Chevillon Breuil-sur-Marne Sommeville	M. CHARPENTIER Christian Mme SFERRAZZA Mickelina M. MICHAUT Michel

	Commission spéciale	M. TANTOT François
CIREY-SUR-BLAISE	Unique	Mme CATHERINET Micheline
CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	Unique	M. PETITJEAN René
COURCELLES-SUR-BLAISE	Unique	Mme LORAIN Jeannine
CUREL	Unique	M. PARISEL Maurice
DOMBLAIN	Unique	M. DESBOIS Thierry
DOMMARTIN-LE-FRANC	Unique	Mme MARCISET Noëlle
DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE	Unique	Mme WANE Marthe
DONREMY-LANDEVILLE	Domrémy Landéville Commission spéciale	M. MASSAUX Hugues M. NOEL Jean-Claude M. RAGOT Marc
DONJEUX	Unique	Mme GOBE Odile
DOULAINCOURT-SAUCOURT	Doulaincourt Saucourt Commission spéciale	M. BOURCELOT Geoffroy M. BOUZANCOURT Laurent M. CAPOULADE Francis
DOULEVANT-LE-CHATEAU	Doulevant-le-Chateau Villiers-aux-Chênes Commission spéciale	Mme MARTIN-PAYN Valérie M. HACQUIN Bernard Mme DESCHEEMAEKER Lydie
DOULEVANT-LE-PETIT	Unique	M. CHAUVET Dominique
ECHENAY	Unique	Mme BOURGEOIS Geneviève
ECLARON-BRAUCOURT- SAINTE-LIVIERE	Eclaron Braucourt Sainte-Livières Commission spéciale	M. LATARTE Daniel M. MORAL Jean-Marie Mme STEIBACH Anne-Marie Mme RICHALET Thérèse
EFFINCOURT	Unique	M. BURCH Jean
EPIZON	Epizon Bettoncourt-le-Haut Pautaignes-Augeville Commission spéciale	Mme FEVRE Hélène M. PAUTRAT Lucien Mme TREILLARD Monique M. FRECHE Pascal
EURVILLE-BIENVILLE	Eurville Bienville Commission spéciale	Mme FRICOTTEAUX Marie-Thérèse M. GANTHIER Jim Mme DEFONTIS Françoise
FAYS	Unique	M. GOUGET Yannick
FERRIERES ET LAFOLIE	Unique	Mme ANDOUARD Élisabeth
FLAMMERECOURT	Unique	Mme REMENANT Sylvie
FONTAINES-SUR-MARNE	Unique	M. NETO Richard
FRAMPAS	Unique	M. ROYER Louis-Philippe
FRONVILLE	Unique	M. ARNOULD Gil
GERMAY	Unique	Mme GASSMANN Marie-Paule
GERMISAY	Unique	Mme FOURNIER Patricia
GILLAUME	Unique	Mme FONTAINE Frédérique
	Gudmont Villiers-sur-Marne Commission spéciale	Mme BAUDRY Agathe M. BRUAUX Yohann Mme KOCH Paulette

	19 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	Unique	M. COUVREUX Michel
HALLIGNICOURT	Unique	M. GRIGORD André
HUMBECOURT	Unique	Mme VERNANT Myriam
JOINVILLE	1 ^{er} bureau 2 ^e bureau Commission spéciale	Mme COUVREUX Charlotte M. DUEZ Jean Mme BOURGEOIS Yvonne
LANEUVILLE-A-REMY	Unique	M. SKAFAR Luc
LANEUVILLE-AU-PONT	Unique	M. VAUCOULEUR Jean-Pierre
LA PORTE DU DER	Unique	
Montier-en-Der Robert-Magny		Mme VERDUN Michelle M. THIERIOT Henri-pierre
LESCHERES-SUR-LE- BLAISERON	Unique	M. BERTRAND José
LEZEVILLE	Lézéville Harméville Laneuville-aux-Bois Commission spéciale	Mme MOLINET-BOURLIER Marie Mme SUCK Véronique Mme LEONARDI Renée M. FONTAINE Jean-Marie
LOUVEMONT	Unique	Mme DELMOTTE Catherine
MAGNEUX	Unique	M. DESCHAMPS Luc
MAIZIERES-LES-JOINVILLE	Unique	M. FRANCOIS Denis
MATHONS	Unique	Mme GRAILLOT Jeanne
MERTRUD	Unique	M. MILLOT René
MOESLAINS	Unique	M. THIOLIERE Jean-Marie
MONTREUIL-SUR-BLAISE	Unique	M. SANCHEZ René
MONTREUIL-SUR- THONNANCE	Unique	M. LAVENARDE Jean-François
MORANCOURT	Unique	M. HUGUENIN Joël
MUSSEY-SUR-MARNE	Unique	Mme PLANTEGENET Catherine
NARCY	Unique	Mme BALTHAZARD Collette
NOMECOURT	Unique	Mme GAUTHIER Catherine
NONCOURT-SUR-LE- RONGEANT	Unique	Mme ARMANETTI Évelyne
NULLY	Unique	M. VIOT Robert
OSNE-LE-VAL	Unique	Mme REGNAULT Marie-Claude
PANSEY	Unique	M. MICHEL David
PAROY-SUR-SAULX	Unique	Mme MOTTON Nathalie
PERTHES	Unique	M. BART Jean-Claude
PLANRUPT	Unique	Mme LENFANT Patricia
POISSONS	Unique	M. FRANCOIS Daniel
RACHECOURT-SUR-MARNE	Unique	M. HENRION Roland
RACHECOURT-SUZEMONT	Unique	M. MECH Christian
RIVES DERVOISES	Unique	
Droyes		Mme MEUNIER Évelyne

.

Longeville-sur-la-Laines Louze Puellemontier		M. PERRIN Patrice Mme BELIN Lucette, Renée Mme BOURDON Thérèse
ROCHES-BETTAINCOURT	Roches-sur-le-Rognon Bettaincourt-sur-le-Rognon Commission spéciale	Mme DUPONT Anne-Marie M. DUPONT Gérard Mme DE DIOS Nadine
ROCHES-SUR-MARNE	Unique	M. TICHAND Jacques
ROUECOURT	Unique	Mme GIRARDOT Marie-Odile
ROUVROY-SUR-MARNE	Unique	M. MOLIA Jean-Marie
RUPT	Unique	M. CONROY Bernard
SAILLY	Unique	Mme MARX-MOUGIN Frédérique
SAINT-DIZIER	1er bureau 2e bureau 3e bureau 4e bureau 5e bureau 6e bureau 7e bureau 8e bureau 10e bureau 11e bureau 12e bureau 13e bureau 13e bureau 13e bureau 13e bureau 1de bureau 1de bureau	Mme BELLINI Marie-Thérèse M. KLEBERT Bernard M. MARCHAND Michel M. MUNIER Serge M. FONTAINE Pierre Mme NOEL Marie-Jeanne M. SONNET Claude M. THIRY Emmanuel Mme MARTIN Iolanda Mile AVE Christine M. DUVIVIER François M. PIGUET William Mme THEVENIN Isabelle M. DAOUZE André M. DECHANT Jacques M. THERIN Yves
SAINT-URBAIN- MACONCOURT	Saint-Urbain Maconcourt Commission spéciale	M. COUNNS Gérard M. DESPREZ Michel Mme MALGRAS Odile
SAUDRON	Unique	M. JEAN Daniel
SOMMANCOURT	Unique	M. VIOT Christophe
SOMMEVOIRE	Sommevoire Rozières Commission spéciale	Mme ROBIN Catherine Mme GUERIN Nadine Mme CHAPUT Danielle
SUZANNECOURT	Unique	M. CHAVAUDREY Gilles
THILLEUX	Unique	M. HUSSON Vincent
THONNANCE-LES-JOINVILLE	Unique	Mme AUBRY Thérèse
THONNANCE-LES-MOULINS	Unique	M. BATIER Philippe
TREMILLY	Unique	Mme BOUSSEL Stéphanie
TROISFONTAINES-LA-VILLE	Troisfontaines Avrainville Flornoy Villiers-aux-Bois Commission spéciale	M. VINCENT Denis Mme BOURBON Bernadette M. JAILLANT Francis M. GRANDJANIN Eric M. CAGNI Bernard
VALCOURT	Unique	M. LASSON Jean-Marc
VALLEREST	Unique	Mme ANDRE Joëlle

- 1

TROISFONTAINES-LA-VILLE	Troisfontaines Avrainville Flornoy Villiers-aux-Bois Commission spéciale	M. VINCENT Denis Mme BOURBON Bernadette M. JAILLANT Francis M. GRANDJANIN Eric M. CAGNI Bernard
VALCOURT	Unique	M. LASSON Jean-Marc
VALLEREST	Unique	Mme ANDRE Joëlle
VAUX-SUR-BLAISE	Unique	Mme VAUMEREL Christine
VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	Unique	Mme COLAS Martine
VECQUEVILLE	Unique	Mme LANGLOIS Maryse
VILLE-EN-BLAISOIS	Unique	M. COLLIN Joël
VILLIERS-EN-LIEU	Unique	M. BOULONNE Joël
VOILLECOMTE	Unique	Mme POTEAU Catherine
WASSY	1 ^{er} bureau 2 ^e bureau 3 ^e bureau Commission spéciale	M. GUYOT André M. GRANDJANIN Gilles M. TRAIZET Michel M. MONIN Michel

<u>Article 2</u>: Mesdames et Messieurs les Maires des communes de l'arrondissement de SAINT-DIZIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à chacun des délégués désignés.

Pour le Préfet et par délégation, La Sous-Préfète de SAINT-DIZIER,

Helène DEMOLOMBE-TOBIE



Direction départementale des territoires

ARRÊTÉ N° 2193 du 16 août 2018

définissant les mesures de restrictions de circulation sur la RD101 et aux abords du « pâté de truites » à Chaumont dans le cadre du rassemblement évangélique « Vie et Lumière »

Le Préfet de la Haute-Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu la loi nº 82-213 du 02 mars 1982 aux droits et libertés des collectivités locales;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8ème partie, signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté inter-ministériel de 1992 modifié ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière et au traitement des situations de crises routières ;

Vu le décret n° 2018-487 en date du 15 juin 2018 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules ;

Vu l'arrêté n°1985 du 27 juillet 2018 définissant les mesures de restrictions de circulation sur le département de la Haute-Marne lors du rassemblement évangélique « Vie et Lumière »,

Vu le développement de commerces sur le site du « Paté de truites » à Chaumont, à l'occasion du rassemblement évangélique organisée par l'association Vie et Lumière,

Vu la demande exprimée par Valdelancourt, commune associée d'Autreville-sur-la-Renne,

Vu l'avis du Conseil départemental de la Haute-Marne;

Vu l'avis de la ville de Chaumont;

Considérant que la tenue du rassemblement évangélique « Vie et Lumière » à Semoutiers-Montsaon nécessite de mettre en place des mesures de restriction de circulation temporaires afin de renforcer la sécurité des usagers de la route ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne;

ARRÊTE :

Article 1 : Mesures de restrictions de circulation aux abords du site du « Paté de truites »

La vitesse est limitée à 70 km/h dans les deux sens de circulation sur la RD65A, du PR 0+216 au PR 0+610 et du PR 1+260 au PR 1+360.

Sur les sections suivantes, la vitesse est limitée à 50 km/h dans les deux sens de circulation :

- sur la RD 65A, du PR 0+610 au PR 1+260;
- sur la RD 65C.

Le stationnement et les manœuvres de dépassement sont également interdits :

sur la RD65A, du PR0+216 au PR1+360.

Sur la RD 65A, l'interdiction pour l'accès au parking « pâté de truites » situé au au PR 0+965 est levée. L'accès y est autorisé pour les usagers venant de Villiers-le-Sec.

L'accès au parking situé sur la RD 65A au PR 0+ 760 est en revanche interdit aux usagers venant de Villiers-le-Sec.

Article 2: Mesures de restrictions de circulation sur la RD101

La circulation des caravanes et de tous véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC, sauf riverains et véhicules dédiés au transport en commun de personnes, est interdite sur la RD 101, depuis l'échangeur avec la RN 67 jusqu'à l'intersection avec la RD 133 à Autreville-sur-la-Renne.

Article 3: Signalisation routière.

La signalisation de police sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera mise en place et entretenue par la direction départementale des territoires de la Haute-Marne.

Article 4 : Validité de l'arrêté et information des usagers.

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables à compter du 16 août 2018 et seront abrogées dès l'enlèvement de la signalisation en place. Le présent arrêté sera affiché au droit de la signalisation.

Article 5: Recours.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 6: Exécution de l'arrêté.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de la Gendarmerie départementale de la Haute-Marne,

Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne,

Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 16 août 2018.

Francoise SOULIMAN



Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Sécurité Sanitaire de l'Alimentation Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes

ARRETE PREFECTORAL Nº/30 DU 1 7 AOUT 2018

Délivrant autorisation à l'abattoir de Chaumont à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux lors de l'abattage rituel pour la fête de l'Aïd-el-kebir

Le Préfet de la Haute-Marne,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Règlement CE 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort ;

Vu le Règlement CE n°853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R214-63 à R.214-81;

Vu l'arrêté ministériel de 28 décembre 2011 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'étourdissement des animaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 1992 modifié relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions d'inspection sanitaires de ces établissements ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 1996 modifié relatif à l'agrément d'organismes religieux habilitant les sacrificateurs rituels ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs ;

Vu la demande écrite déposée le 13 août 2018 par la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont;

Vu le dossier des pièces présentées à l'appui de ladite demande ;

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 28 décembre 2011 ont été délivrées par le demandeur ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne :

ARRETE:

Article 1er:

L'autorisation prévue à l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime est délivrée pour la fête de l'Aïd-el -Kebir à la

Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont 1, rue de l'abattoir 52000 CHAUMONT

pour utiliser la dérogation à l'obligation d'étourdissement lors de l'abattage rituel des ovins pour le cas prévu au I-1°de l'article R . 214-70 du code rural et de la pêche maritime, dans les conditions prévues au dossier de demande d'autorisation.

Le numéro d'agrément CE de l'établissement est : FR 52 121 001 CE

Article 2:

Le présent arrêté s'applique le mardi 21 août 2018.

Article 3:

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, et dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute Marne et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Marne sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'abattoir concerné et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département de la Haute Marne.

A Chaumont, le

1 7 AOUT 2018

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Christophe ADAMUS



ARRETE N° 2186 du 16 août 2018

Portant interdiction du commerce non sédentaire, du démarchage à domicile dans certaines communes du département.

Le Préfet de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le 3° de l'article L 2215-1 du code général des collectivités territoriales, précisant que le représentant de l'Etat dans le département est seul compétent pour prendre des mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dont le champ d'application excède le territoire d'une commune :

Considérant que le site du terrain militaire de Semoutiers-Montsaon a été choisi par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour accueillir le rassemblement annuel de la mission évangélique « Vie et Lumière » ;

Considérant les difficultés d'accès et de circulation sur le site réservé aux pèlerins ;

Considérant qu'il convient de garantir la tranquillité dans la commune accueillant le rassemblement et dans les communes voisines pendant l'ouverture de ce site au gens du voyage;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne ;

ARRETE:

Article 1^{er}: l'arrêté préfectoral n° 2175 portant interdiction du commerce non sédentaire, du démarchage à domicile dans certaines communes du département est abrogé.

Article 2: Le commerce non sédentaire, y compris sous forme de marché ambulant et de démarchage à domicile, est interdit dans les communautés d'agglomération et de communes ci-après désignées à compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 1^{er} septembre 2018:

- la communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais, et du bassin de Bologne Vignory Froncles ;
- les communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier situées dans le département de la Haute Marne ;
- la communauté de communes du Grand Langres ;
- la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne;
- la communauté de communes de Meuse Rognon;
- la communauté de communes des Trois Forêts.

Article 3: Le présent arrêté ne s'applique pas aux deux marchés prévus sur des terrains privés situés sur les communes de Chaumont et d'Orges, qui se dérouleront du 16 au 25 août 2018 et dont les responsables respectifs sont M. Callewaert et M. Berger.

Article 4: Les marchés habituellement organisés restent autorisés dans les conditions fixées par les maires dans les communes concernées et sous réserve des autorisations de stationnement qu'ils délivrent. Sont également autorisées les tournées alimentaires des commerçants sédentaires.

Article 5 : Cet arrêté peut être contesté auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie, Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

CHAUMONT 16

Françoise SOULIMAN